



## Succession non faite depuis 4 ans

Par **jpblmh76**, le **08/08/2013** à **18:26**

bjr je suis veuf mon epouse avait 5 enfants moi 3 enfants  
la succession n'est pas faite 4 ans après le décès a cause d'un coherier qui ne repond pas  
au notaire  
je vis maritalement depuis 4 ans et je voudrais à mon décès que mon amie reste dans ma  
maison ,comment faire??  
[fluo]merci[/fluo]

Par **amajuris**, le **08/08/2013** à **20:21**

bjr,  
d'abord il faudrait régler la succession suite au décès de votre épouse.  
la déclaration de succession qui doit se faire dans les 6 mois du décès, permet d'établir les  
droits à payer au trésor public.  
cela n' a rien à voir au fait qu'un héritier ne réponde pas et bloque le partage.  
pour l'instant les biens de votre épouse sont en indivision successorale.  
il vous appartient de mettre en demeure l'héritier taisant, la procédure est prévu par le code  
civil.  
il faut savoir que juridiquement votre concubine est un étranger par rapport à vous.  
si vous voulez lui léguer quelque chose, vous devez faire un testament mais elle paiera 60%  
de frais sur ce legs et bien entendu vous ne pouvez léguer que ce qui vous appartient en  
propre.  
si la maison était un bien commun et qui est maintenant en indivision, vous ne pouvez pas en  
disposer librement, il faut l'accord des autres indivisaires.  
cdt